



Suspension de pension de retraite

Par **claudiarcenciel**, le **20/03/2008** à **18:53**

bonjour, je suis retraitée depuis le 01/05/2005, j'étais commerçante et j'ai vendu mon commerce en mars 2006, je touchais ma retraite normalement jusqu'au mois de janvier, février et mars, rien, j'ai donc appelé la caisse autotéléphone et je me suis entendue dire que ma pension était suspendue parce que j'avais trop perçu d'argent du cumul emploi retraite je cite :

un contrôle de vos revenus de l'année 2006 a été fait ce revenu d'un montant de 7534 euros (je m'en serais aperçue) pour la période allant du 01/01/2006 au 31/03/2006 est supérieur au plafond autorisé qui est dans votre situation de 3830.30 euros. la suspension de ma pension est faite pour une durée de 25 mois.

hors ma déclaration de revenus pour les trois mois de travail qui a été faite par mon comptable est de 955 euros preuve à l'appui.

Je touche une retraite de 494.50 euros par la CNAV, et par l'organisme retraite commerçante 145 euros, ce que vous constaterez est une misère, mais si en plus on m'enlève à tort mes 145 euros je ne sais pas comment je vais faire pour vivre.

Voilà ma question que dois-je faire contre ces abus de pouvoir, contre ces erreurs qui se produisent, enfin quelles démarches suivent pour que l'organisme vérifie que je n'ai pas pu toucher 7534 euros en 3 mois, c'est impossible avec un petit commerce de village. je vous demande conseil et vous en remercie par avance.

Mme Vallerin